

## Délibération N° DEL-2022-109

-----

Le lundi 26 septembre 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 20 septembre 2022, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents :** Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLIET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Patrick DUBOIS, M. Eric CORREIA, M. Benoît LASCoux, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE

**Dépôts de pouvoir :** M. Henri LECLERE donne procuration à M. Christophe MOUTAUD, Mme Véronique VADIC donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Mary-Line COINDAT donne procuration à M. Benoît LASCoux

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Guillaume VIENNOIS est désigné secrétaire de séance.

Administration générale

### 7. Cession de l'ensemble immobilier situé 16 rue Sous Grancher

Rapporteur : Guillaume VIENNOIS

A la suite du legs de M. Labinle enregistré le 9 juin 2020 par Maître CHAPUT, la Ville de GUERET est devenue propriétaire de plusieurs ensembles immobiliers à Guéret.

Par délibération du 22 février 2021, le Conseil municipal a acté le principe de la mise en vente de l'ensemble immobilier situé 16 rue Sous Grancher à Guéret composé d'une maison avec trois appartements (environ 42m<sup>2</sup>, 50m<sup>2</sup> et 50m<sup>2</sup>), assis sur la parcelle BS17.

Cette emprise de 394m<sup>2</sup> environ, qui relève du domaine privé de la commune, a été évaluée par les Domaines à 84 000 euros.

Par courrier du 5 juillet 2022, M. Testard a fait savoir qu'il souhaitait se porter acquéreur de ladite emprise pour un montant de 76 000 euros, justifié par les travaux nécessaires à la réhabilitation de cet immeuble.

Cette proposition est favorable aux intérêts de la Ville de Guéret puisque l'acquéreur conservera les locataires présents et assurera les travaux de rénovation énergétique.

Compte tenu de l'intérêt de sortir ce bien du patrimoine immobilier de la commune, il est proposé au Conseil municipal de céder l'emprise, conformément au plan ci-annexé.

Les frais de géomètre-expert le cas-échéant, de la promesse de vente et de l'acte authentique dressés par acte notarié seraient à la charge de l'acquéreur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis des domaines du 21 octobre 2020 et prorogé le 12 septembre 2022,

Vu le courrier de M. Testard du 5 juillet 2022,

Vu l'avis de la commission Administration Générale du 6 septembre 2022,

**Décide :**

- d'autoriser la cession au profit de Monsieur Emmanuel Testard ou de tout autre structure juridique représentée par lui, de l'emprise de la parcelle BS17 sise 16 rue Sous-Grancher, pour un montant de 76.000 (soixante-seize mille) euros, étant précisé qu'à cette somme s'ajoutent les frais d'actes, de géomètre le cas-échéant, à la charge de l'acquéreur,
- que la présente délibération cessera de produire ses effets si l'acte de vente n'est pas régularisé dans les 24 mois suivant sa notification,
- d'habiliter Mme le Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous documents nécessaires à la régularisation de cette délibération.

adoptée à l'unanimité  
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,



**Marie-Françoise  
FOURNIER**